

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 7

**Présents :** 7

**Votants:** 7

**Séance du 06 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie ALECHKINE

---

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
- 2) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- 3) Convention frais de fonctionnement communes RPI,
- 4) CDG46 - convention d'adhésion aux services du pôle numérique,
- 5) Travaux cimetière,
- 6) Questions diverses.

**Objet: CONVENTION FRAIS DE FONCTIONNEMENT COMMUNES RPI - DE 2022 025**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique accueillant des enfants de plusieurs communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école publique accueillant des enfants de plusieurs communes,
- autorise le Maire à signer cette convention.

**Objet: CDG 46 - CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES DU POLE NUMERIQUE - DE 2022 026**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie concernant la nouvelle convention d'adhésion à partir de janvier 2023 aux services du Pôle Numérique du CDG46 (mission d'assistance aux collectivités locales).

Madame le Maire souligne que la commune adhère depuis 2021 à la prestation "marchés publics" pour un montant de 51 € / an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas adhérer aux services du Pôle Numérique du CDG 46 en 2023 : option prestations marchés publics,
- charge le maire du bon déroulement de cette affaire.

**Objet: TRAVAUX CIMETIERE - DE 2022 027**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'extension du cimetière :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
LOT MACONNERIE	26 030,20	31 236,24	SUBVENTIONS :	
LOT ESPACES VERTS	20 994,15	25 192,98	AMENDE DE POLICE (PARKING : 20 %)	257,60
GEOMETRE	670,00	804,00	DEPARTEMENT - FAST	?
APAVE	1 046,73	1 237,51	REGION - FRI	
			CIMETIERE : 25 %	2 500,00
			(DANS LA LIMITE DE 10 000 HT TRAVAUX)	
MAITRE D'ŒUVRE	4 642,34	4 642,34	AMENAGEMENT DES AIRES DE COLLECTE DES DECHETS : 30 %	1 361,40
			PART COMMUNALE	49 264,42
TOTAL	53 383,42	63 113,07	TOTAL	53 383,42

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :  
- de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal.

#### Question diverses :

**- Mise en place d'un banc à Bourlandes**

Frédéric Vuillemin s'en charge.

**- Facture Caussanel pour restauration muret à Bourlandes : 1 950 € ttc**

Début des travaux le mercredi 6 septembre.

**- Point sur les activités de l'été et la préparation des décorations de Noël**

Décorations de Noël : l'association « Orniac en Fête » se chargera de cela.

Plusieurs rencontres sont prévues.

**- Entretien Lac de Lapeyre réalisé bénévolement.**

**- Préfecture du Lot :** dotation 1 000 € : dotation soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales.

**- Département :** amendes de polices pour les chicanes : subvention de 5 211.48 €.

**- Resto du Cœur :** courrier de remerciement suite versement de l'aide de 70 €.

Fin de séance : 20h30

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND